

AVENANT N° 06

A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ETABLISSEMENTS D'ENTRAÎNEMENT DE CHEVAUX DE COURSES AU GALOP SIGNÉE LE 11 JANVIER 2019 :

ARTICLE 1 : Les montants des salaires bruts minimaux prévus à l'Annexe Cavaliers d'Entraînement sont remplacés par les suivants (151,67 heures) :

	Salaire horaire	Salaire mensuel
- coefficient 200.....	11,80 €/heure.....	1789,71 € / mois
- coefficient 220.....	11,95 €.....	1812,46 €
- coefficient 230.....	11,99 €.....	1818,52 €
- coefficient 300.....	12,15 €.....	1842,79 €
- coefficient 350.....	12,25 €.....	1857,96 €
- coefficient 400.....	12,34 €.....	1871,61 €
- coefficient 450.....	12,44 €.....	1886,77 €
- coefficient 500.....	12,63 €.....	1915,59 €

ARTICLE 2 : Les nouvelles valeurs ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} février 2024.

ARTICLE 3 : Les montants des salaires bruts minimaux prévus à l'Annexe Cadres sont remplacés par les suivants :

	Salaire horaire	Salaire mensuel
- GV 1, coef. 320.....	15,06 €/heure.....	2284,15 €
- GV 2, coef. 330.....	15,52 €.....	2353,92 €
- GV 3, coef. 340.....	16,06 €.....	2435,82 €
- PG 1, coef. 345.....	16,22 €.....	2460,09 €
- PG 2, coef. 355.....	16,68 €.....	2529,85 €
- PG 3, coef. 375.....	17,63 €.....	2673,94 €
- AE, coef. 400.....	18,82 €.....	2854,43 €

ARTICLE 4 : Les nouvelles valeurs ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} février 2024.

ARTICLE 5 : Les dispositions du présent avenant se substituent aux salaires minimaux conventionnels figurant dans l'Annexe III de la Convention Collective Nationale des Activités Hippiques (IDCC 7026), les autres dispositions demeurant inchangées.

ARTICLE 6 : Le présent avenant sera déposé au siège à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Oise. Les parties signataires en demandent expressément l'extension à Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Fait à Chantilly, le 16 février 2024

L'Association des Entraîneurs de Galop, représentée par M. François-Xavier de Chevigny

La FGA CFDT, représentée par Mme Elisabeth Ruel et Mme Laura Trébutien

La Fédération CFTC AGRI, représentée par M. Gerhard Feldhofer

La FGTA-FO, représentée par Mme Nathalie Denis

Le Syndicat Hippique National CFE-CGC, représenté par M. Pierre Bellaïche

La FNAF-CGT, représentée par M. Damien Ferrier